2014-03

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS
Du CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de LAVENTIE

L'an deux mille quatorze, le 8 du mois de janvier à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire, salle Montmorency, sous la présidence de Monsieur Roger DOUEZ, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite, cinq jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la loi.

Etaient présents : tous les membres du Conseil Municipal en exercice, à l'exception de Jean-Luc HUYGHE qui avait donné procuration à Daniel LEGILLON, Gilberte BALLIEU qui avait donné procuration à Denis MOUQUET, Marie-Françoise BEGUIN qui avait donné procuration à Francine LEMIRE.
Absent : Sylvie BOOM, Carine VERBEKEN, Amaury DELORY, Marie-Claude DELEBARRE.

Dominique DONNET a été élue secrétaire de séance.

2.1 Arrêt du projet de Plan Local d'Urbanisme Et bilan de concertation

M. le Maire rappelle au conseil municipal les conditions dans lesquelles le projet de PLU a été élaboré, à quelle étape de la procédure il se situe, et présente ledit projet. Il explique qu'en application de l'article L 300-2 du code de l'urbanisme doit être tiré le bilan de la concertation dont a fait l'objet l'élaboration du projet de PLU et, qu'en application de l'article L 123-9 dudit code, ledit document doit être "arrêté" par délibération du conseil municipal et communiqué pour avis aux personnes mentionnées aux articles L 123-6 et L 121-4 du code de l'urbanisme.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L 123-1 et suivants, R 123-1 et suivants,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 15 décembre 2010 prescrivant l'élaboration du PLU approuvé et fixant les modalités de la concertation,

Entendu le débat au sein du conseil municipal du 4 octobre 2012 sur les orientations du projet d'aménagement et de développement durable

Entendu l'exposé de M. le Maire,

Vu le projet de PLU,

Considérant que ce projet est prêt à être transmis pour avis aux personnes publiques qui ont été associées à son élaboration et aux organismes qui ont demandé à être consultés.

Vu le bilan de la concertation prévue par la délibération prescrivant la révision du P.L.U.

Dit que cette concertation a revêtu la forme suivante : mise à disposition de documents et recueil d'avis, information régulière durant la période d'élaboration et réunion publique ;

Moyens d'information utilisés :

	• affichage de la délibération prescrivant la révision du PLU • article spécial dans la presse locale publié le 15/10/12 dans La Voix du Nord • articles dans le bulletin municipal (annuel) janvier 2012, janvier 2013, janvier 2014 • réunion avec les associations et les groupes économiques - Réunion avec les agriculteurs le 22 février 2012 - Réunion avec les commerçants et artisans le 4 juin 2012. • réunion publique avec la population en date du 11 octobre 2012. • affichage et exposition publique du 11 octobre 2012 à ce jour • distribution toutes boites aux lettres de prospectus Bimestriel Laventie à la Une n°78 (octobre 2011), n°79 (décembre 2011), n°81 (avril 2012), n°84 (octobre 2012), n°88 (juin 2013), n°90 (octobre 2013) • distribution toutes boites aux lettres d'un questionnaire le 28 octobre 2013 • dossier et registre disponibles en mairie • Page spéciale sur le site Internet : http//www.ville-laventie.fr/page.php ?go=occupation_sols depuis le début de la procédure

Moyens offerts au public pour s'exprimer et engager le débat :

	• un registre destiné aux observations de toute personne intéressée a été mis tout au long de la procédure à la disposition du public, en mairie aux heures et jours habituels d'ouverture : *(nombre)* observations y ont été consignées • 34 lettres ont été adressées à Mr le Maire • réunion publique avec la population en date du 11 octobre 2012 à 19 heures • boîte aux lettres électronique mise à disposition des habitants et propriétaires : plu@ville-laventie.fr., depuis le début de la procédure.

Précise que cette concertation a révélé les points particuliers suivants qui ont été étudiés :

*point économique : une volonté des acteurs économiques (artisans, commerçants) de permettre l'implantation d'activités économiques complémentaires au centre-ville

*point environnement : volonté pour les habitants de tenir compte des atouts environnementaux de la commune et de les développer,

*point habitat : demande de ralentir le vieillissement de la population par l'accueil de familles plus jeunes,

Et que les éléments ont été examinés et pris en compte de la manière suivante :

*point économique : agrandissement de la zone 1AUE rue du Bacquerot afin de permettre l'accueil d'activités.

*point environnement : un travail sur les entrées de ville, sur la préservation des éléments paysagers : fossés, haies a été réalisé. Des liens piétons ont été proposés entre les équipements, au sein des zones AU...

*point habitat : les programmes envisagés au sein des zones AU se veulent mixtes, (% de logements locatifs aidés) et intégration d'équipements complémentaires au cœur de la ville pour répondre aux nouveaux besoins de la population.

Indique que le projet de Plan Local d'Urbanisme sera communiqué pour avis :

- à l'ensemble des personnes publiques mentionnées aux articles L 121-4 et L 123-6 du code de l'urbanisme.
- aux communes limitrophes et aux organismes qui ont demandé à être consultés
- aux présidents d'associations agréées qui en feront la demande.

Tire le bilan de cette concertation et arrête le projet de Plan Local d'Urbanisme tel qu'il est annexé à la présente à l'unanimité (23 voix pour).

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE.

Fait à LAVENTIE, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,
Conseiller Général,
Roger DOUEZ

MAIRIE DE LAVENTIE 62840

REÇU LE 23 JAN. 2014

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte suite à sa transmission en Sous-Préfecture de Béthune, le 23 JAN. 2014 et à sa publication, le 29 JAN. 2014

MAIRIE DE LAVENTIE 62840

le Maire,
Conseiller Général
Roger DOUEZ